Arrêté n° DS 14-11-2018-09 portant délégation de signature
Monsieur Chaker LARABI, *Responsable du département Génie Électrique et Informatique Industrielle*
IUT 86

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 8 juin 2017, portant élection de Monsieur Laurent MILLAND, Directeur de l'Institut à compter du 1er septembre 2017 ;
- Vu la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 17 mars 2016, portant élection de Monsieur Chaker LARABI, Responsable du département Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort, à compter du 13 juillet 2016 ;

Arrête

Article 1 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Chaker LARABI, Responsable du département Génie Électrique et Informatique Industrielle de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commande, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5.000 euros HT ;

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

Le Directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 29/11/18
Le délégataire,

Chaker LARABI

Fait à Poitiers le 14 novembre 2018
Le Président de l'Université

Yves JEAN

UNIVERSITE DE POITIERS

07. DEC. 2018

Direction des affaires juridiques

Transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités, le

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Pour information

Actes budgétaires relevant de la délégation de pouvoir de l'ordonnateur secondaire de droit

Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Dans la limite des affaires intéressant sa composante, le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les arrêtés de prise en charge des frais de mission ;
- Tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait) ;
- Tous les actes de certification du service fait ;
- Tous les actes d'ordonnancement de la recette ;
- Les actes de liquidation des heures complémentaires d'enseignement au bénéfice des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice de personnels extérieurs à l'Établissement ;
- Les actes de liquidation des heures de vacation au bénéfice des personnels de bibliothèque, ingénieur, administratif, technicien, ouvrier de service et de santé.

L'ordonnateur secondaire informe le Conseil d'administration des délégations qu'il accorde sur le fondement de l'article R.719-80 du Code de l'éducation et en assure, au sein de la composante qu'il dirige, la publicité adéquate par tout moyen.

Direction des Affaires Juridiques /RD - Université de Poitiers - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex